

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU SERVICE

Créé en 1981, le **SIOAE 93** (Service d'Investigation, d'Orientation et d'Action Educative) intervient à la demande des Juges pour Enfants du Tribunal de Grande Instance de Bobigny auprès d'enfants âgés de 0 à 18 ans et leur famille, domiciliés en Seine-Saint-Denis. Nous accompagnons également quelques familles et jeunes majeurs à la suite d'une mesure judiciaire dans le cadre d'une mesure d'aide éducative administrative, contractualisée avec un inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Assurant des missions de protection de l'enfance, les différentes mesures sont ordonnées par le Juge pour Enfants, financées par le Conseil Départemental ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et mises en œuvre par les équipes psycho-éducatives de notre service. Ces mesures visent à réévaluer d'une part le danger ou le risque de danger signalé pour chaque mineur, d'autre part les ressources parentales/familiales mobilisables afin de permettre à la situation de l'enfant d'évoluer favorablement (mesures d'Investigation). Les mesures d'assistance éducative (AEMO) contribuent à accompagner chaque enfant et sa famille à l'amélioration d'un contexte permettant à l'enfant de garantir sa bonne évolution physique, intellectuelle, psychique, relationnelle et sociale.

Le SIOAE 93 a désormais installé l'ensemble de ses activités sur 3 antennes qui couvrent toutes les villes du département.

- Les antennes de MJIE/AEMO-AED de Rostand (Bobigny) et de Livry-Gargan :

Sur chacun de ces deux sites est installée une équipe composée d'une cheffe de service, d'une ou deux secrétaires, d'une dizaine de travailleurs sociaux et de 4 psychologues à mi-temps qui exercent :

- Des **Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE)** qui visent à renseigner le Juge pour Enfants de la situation de danger de l'enfant pour lequel nous sommes désignés. Cette mesure de 6 mois offre à la famille la possibilité d'interroger les difficultés qu'elle traverse et les ressources qu'elle peut mobiliser pour tenter de les contenir ou les résoudre au mieux. A l'issue de cette mesure, le juge peut décider d'un non-lieu en cas d'absence de danger ou si la situation de l'enfant le nécessite, d'une mesure de protection qui peut prendre la forme d'une Assistance Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O) ou d'un placement (à domicile ou en institution).
- Et/ou des **Mesures d'Assistance éducative en Milieu Ouvert (AEMO)** qui visent à offrir une aide psycho-éducative à un enfant/fratrie et à sa famille dans leur cadre de vie. Cette mesure doit permettre de contenir ou résoudre la situation de danger justifiant l'intervention du Juge pour Enfants. Elle cesse lorsque la famille est en mesure de garantir une prise en charge des enfants adaptée, garantissant la prise en compte de leurs besoins. L'AEMO peut aussi évoluer vers d'autres mesures de protection lorsque la situation de danger perdure.
- Des **Mesures d'Aides Educatives à Domicile (AED)** qui visent, de la même façon, à aider des parents à mieux prendre en charge les difficultés que la famille traverse, souvent révélées par le mal être de leur(s) enfant(s). Cette mesure est proposée lorsque la contrainte imposée par le cadre judiciaire n'est plus justifiée

au regard des capacités de mobilisation de la famille. L'aide éducative est alors contractualisée avec un inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance qui évalue la faisabilité de ce projet. Les mesures d'AED prises en charge par le service sont automatiquement des suites d'AEMO en lien avec le protocole signé avec l'ASE. Elles peuvent également concerner des jeunes majeur.e.s qui ont été suivi.e.s en tant que mineur.e.s par le service dans le cadre d'AEMO ou d'AED.

Public et Agréments :

- 326 mineurs/an en MJIE (file active de 20/21 enfants par travailleur social)
- 350 enfants 0-21 ans en AEMO/AED (file active de 26 enfants par travailleur social)

Habilitations Justice et Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

- L'antenne d'AEMO Intensive de La Touline à Bobigny (avenue Jean Jaurès).

Sur ce site est installée une équipe composée d'une cheffe de service, d'une secrétaire, de 7 travailleurs sociaux et de 2 psychologues à mi-temps qui exercent en coréférence systématique :

- Des **Mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert – Intensives (AEMO Intensives)**, avec possibilité d'hébergements exceptionnels et/ou périodiques, auprès d'adolescents âgés de 11 à 18 ans. Cette mesure vise, comme l'AEMO, à aider des parents à mieux prendre en charge les difficultés que traverse leur famille, révélées par le mal-être inquiétant de leur(s) adolescent(e-s) : déscolarisation, désocialisation, conduites à risque, ...

Des moyens éducatifs supplémentaires dédiés à cette mesure permettent aux adolescents et à leur famille de bénéficier de temps éducatifs plus soutenus (activités collectives et individuelles, entretiens familiaux et individuels, départs en séjours organisés par l'équipe, hébergements exceptionnels ou périodiques, permanence éducative en soirée et astreinte).

- Des **Mesures d'Aide Educative à Domicile - Intensives (AED Intensives)**, avec possibilité d'hébergements exceptionnels et/ou périodiques, auprès d'adolescents âgés de 11 à 18 ans. Cette mesure dispose des mêmes moyens supplémentaires que ceux décrits plus haut. Elle est proposée lorsque la contrainte imposée par le cadre judiciaire n'est plus justifiée au regard des capacités de mobilisation de la famille. L'aide éducative est alors contractualisée avec un inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance qui évalue la faisabilité de ce projet.

Public et Agréments :

- 44 jeunes (11 à 18 ans) – file active de 9 adolescents par travailleur social
- Habilitations Aide Sociale à l'Enfance et Justice

## 2020 EN SYNTHÈSE

- **LES FAITS MARQUANTS**

### **Un contexte sanitaire inédit**

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire majeure, impactant les vies personnelles et professionnelles de tous, de façon très inégale selon les situations de chacun. Ceux que l'on accompagne chaque jour dans nos secteurs sociaux et médico-sociaux rencontrent déjà, nous le savons, de multiples difficultés à bien des égards. A ces dernières sont venues s'ajouter celles provoquées par une pandémie qui a exigé une succession de mesures qui ont nécessairement aggravé des situations sociales, familiales, économiques déjà très fragiles. S'agissant des enfants que l'on accompagne au SIOAE93, l'impossibilité pour eux de se rendre à l'école pendant plusieurs semaines, confinant à temps plein parent(s) et enfant(s) dans des espaces extrêmement contraints parfois, nous a fait craindre une dégradation des relations jusqu'à de possibles maltraitances rendues invisibles par la situation sanitaire. Les risques de décrochage scolaire, les inversions de rythme jour/nuit, l'absence de stimulations relationnelles, affectives, intellectuelles, physiques, le repli sur soi des parents ou des adolescents sont très vite apparus aux équipes de MJIE, d'AEMO et d'AEMO Intensive qui ont dû s'adapter immédiatement à la situation afin de mettre en place une veille téléphonique systématique auprès de toutes les familles accompagnées au sein de notre service. Des visites à domicile ont également été organisées auprès de familles qui ne répondaient pas aux appels alors que l'inquiétude était majorée par des relations éducatives peu établies. Il faut en effet rappeler que le cadre judiciaire de notre intervention nécessite parfois du temps pour établir un lien minimal de confiance dans la relation éducative. Si ce dernier existe bien pour un certain nombre de familles que nous accompagnons, il reste très fragile pour quelques familles et, pour certaines, n'a pas eu même la possibilité d'être créé lorsque l'accompagnement démarrait peu de temps avant le premier confinement, voire pendant le confinement. Les mesures sanitaires ont imposé de nouvelles modalités de travail, bousculant les cadres habituels de fonctionnement, amenant les professionnels à déployer des trésors d'inventivité pour maintenir le lien avec les familles, les enfants, ainsi que tous les professionnels partenaires et les juges des enfants. Les équipes se sont appuyées sur de nouveaux outils (teams, entretiens téléphoniques ...) afin de maintenir la continuité de l'activité. Entretiens physiques aux pieds des immeubles, visioconférences avec des familles et/ou des enfants, adolescents, ont permis de garantir les missions de protection de l'enfance. Plusieurs placements en urgence ont eu lieu, notamment en MJIE, suite à des visites à domicile qui ont inquiété les professionnels. Depuis le premier déconfinement, nous observons par ailleurs une augmentation des interventions et des placements en urgence qui sont sûrement liés aux effets de cette crise sanitaire, toujours en cours au moment où nous rédigeons ce rapport d'activité, qu'il sera donc nécessaire d'analyser plus finement dans l'après-coup.

### **Des capacités d'adaptation et un engagement continu des professionnels du SIOAE93**

Je salue ici, parce que notre secteur a besoin de cette reconnaissance trop peu portée sur le plan politique, l'engagement de l'ensemble des professionnels du service. Bien sûr, des inquiétudes ont été exprimées ici et là, dans un premier temps, quant au risque de contamination d'un virus que nous ne connaissions pas encore, sans protection aucune. Très vite, le risque encouru par les enfants et la préoccupation pour les parents que nous accompagnons ont pris le pas sur ces inquiétudes et ont permis aux professionnels de rester engagés sur les missions qui nous sont dévolues, chacun y allant de son matériel personnel (ordinateur, téléphone) en attendant l'achat nécessaire de matériel professionnel supplémentaire respectant davantage la confidentialité des échanges et des données.

Depuis le premier déconfinement, des aménagements sont restés nécessaires pour respecter les mesures sanitaires et protéger les salariés et les familles rencontrées. Ainsi, les locaux ont été repensés pour réduire les risques de contamination (limitation de l'accès aux jeux, épurement des salles, mise à disposition de produits d'hygiène et désinfection des salles, roulement du personnel en présentiel, interruption des temps collectifs et conviviaux, favorisation du télétravail ...). Là encore, l'ensemble des professionnels est très sérieusement impliqué dans ces réaménagements, ce qui a permis de limiter au maximum les risques de contaminations.

### **Des listes d'attente en évolution au SIOAE93**

Le SIOAE93 connaît, pour la première fois depuis dix ans, moins de six mois d'attente en AEMO et moins de trois mois en MJIE. Ces délais dans le service garantissent une bien meilleure cohérence dans les prises en charge des enfants mais il reste néanmoins 400 mesures d'AEMO en attente sur l'ensemble du département. Ce pourquoi nous avons participé à une étude mise en place par la Sauvegarde et associant les trois associations habilitées du département, portant sur la question des mesures en attente, leurs causes et conséquences sur les familles et les travailleurs sociaux. Ce travail, qui s'est étalé sur deux années en tout, s'achèvera en 2021.

L'amélioration de la situation de notre service tient essentiellement à une meilleure information à l'endroit des magistrats quant à la situation de chaque SAH sur le département. Par ailleurs, le dispositif ADOPHE de placements à domicile, mis en place sur le département, a été très investi, privilégié, ces deux dernières années, « récupérant », nous le supposons, un grand nombre de mesures d'aides choisies pour l'intensivité des étayages qu'il propose. L'AEMO Intensive, pour les mêmes raisons, est très sollicitée par les services de milieu ouvert et les magistrats. Nous notons, à l'inverse des deux autres activités, une très nette augmentation des mesures en attente (1 an de délai de prise en charge) pour ce dispositif dont nous relevons la pertinence à l'endroit d'un grand nombre de situations. L'augmentation des placements sollicités au SIOAE93 en 2020 (66 pour l'AEMO, 113 pour la MJIE) indique la difficulté pour le milieu ouvert « classique » de contenir des situations de danger ou de risque de danger qui justifieraient pleinement pour les plus jeunes enfants des interventions éducatives renforcées offrant une alternative au placement.

### **Des vacances de postes générant de la sous-activité compensée en partie par les équipes**

- De nombreux mouvements du personnel éducatif et de l'encadrement

Cette année encore, nous avons connu de nombreux mouvements du personnel éducatif et de l'encadrement qui impactent la prise en charge de nos mesures éducatives. Chaque arrêt

maladie de plusieurs semaines, congé maternité ou démission produit une surcharge importante de travail pour les équipes restantes. Cette surcharge menace très directement la qualité des accompagnements car elle réduit d'autant le temps passé avec chaque enfant et ses parents. Rappelons que le temps imparti à une mesure d'AEMO suppose une rencontre par mois avec l'enfant et sa famille. Réduire encore ce temps ne peut garantir la réduction du danger (ou risque de danger) qui fonde la légitimité de cette mesure. Il en va de même pour chaque activité du service, lorsqu'elle doit faire face à une absence prolongée d'un travailleur social. Toutes les mesures, qu'elles soient de MJIE, d'AEMO et d'AEMO intensive sont alors réattribuées à l'équipe présente, en plus des enfants déjà pris en charge par chaque travailleur social. Cette réattribution ne permet plus de prendre en charge des mesures qui restent en attente parfois ainsi pendant plusieurs mois.

- Des difficultés toujours plus croissantes de recrutement

Nos difficultés à recruter des travailleurs sociaux en milieu ouvert s'accroissent. Nos annonces produisent très peu de retours de candidats. Malgré cela, nous sommes parvenus à recruter 5 éducateur.trices) spécialisés.es, et ce, uniquement grâce aux réseaux divers du SIOAE 93. Notons également que l'accueil de deux stagiaires en dernière année de formation a permis de proposer à ces dernières immédiatement après leur diplôme le remplacement de collègues en congé maternité. Nous devons poursuivre ces accueils qui offrent véritablement la possibilité de favoriser la formation, la transmission des compétences et savoirs et l'enrichissement des pratiques. Ils favorisent également le recrutement qui reste une problématique majeure en Ile de France.

L'activité pâtit très directement des difficultés énoncées ci-dessus car elle est nécessairement ralentie par l'absence de personnel éducatif pour exercer celle prévue. La sous-activité enregistrée cette année, et malgré les efforts soutenus des équipes présentes pour la compenser, risque l'enlisement dans les années à venir si la question de l'attractivité de nos métiers ne devient pas un enjeu majeur de notre secteur.

- REGARD(S) SUR L'ACTIVITE REALISEE

- Evolution du taux d'activité AEMO/AED

Année	Taux d'activité
2020	93 %
2019	97 %
2018	104 %

Comme indiqué dans la synthèse, les variations importantes d'activité **en AEMO/AED** (93 % en 2020, 97 % en 2019, 104 % en 2018), s'expliquent par l'instabilité de nos équipes (départs et arrêts non remplacés pendant plusieurs mois) et les difficultés généralisées de recrutement. Ces mouvements de personnels (vacance de plusieurs postes pendant plusieurs mois = équivalent d'1,59 ETP en moyenne sur toute l'année) produisent une surcharge quasi structurelle de travail qu'il est nécessaire de contenir pour garantir la prise en charge des enfants accompagnés. La crise sanitaire et les mesures qui l'accompagnent augmentent les risques de danger des situations que nous prenons en charge et à ce titre, justifient pleinement que l'on ne dégrade pas davantage encore la qualité des accompagnements que nous réalisons.

La vacance de poste réelle est donc de 1,59 ETP sur toute l'année. L'activité réalisée par l'équipe éducative a permis de compenser en partie cette vacance de poste en exerçant en réalité 15 mesures supplémentaires, ramenant une sous-activité qui correspond à une absence d'1 ETP sur toute l'année.

- Evolution du taux d'activité AEMO Intensive

Année	Taux d'activité
2020	97,4 %
2019	105,2 %
2018	104 %

La sous-activité enregistrée cette année correspond à une vacance de poste de 0,13 ETP sur l'année (1 mesure d'AEMO I), alors que la vacance de poste réelle est de 0,25 ETP sur l'année, (2 mesures d'AEMOI). L'équipe éducative a donc en réalité exercé **1 mesure en plus**, malgré la sous-activité enregistrée. Elle a par ailleurs pris en charge les accompagnements de l'éducatrice absente (en formation pendant 3 mois) afin d'assurer la même qualité du suivi en cours. Les adolescents ont été reçus régulièrement et ont pu participer aux activités collectives proposées, sans discontinuité dans la prise en charge.

- Evolution du taux d'activité MJIE

Année	Taux d'activité
<b>2020</b>	<b>96 %</b>
<b>2019</b>	100 %
<b>2018</b>	100 %

Concernant la **MJIE**, 96 % de l'activité a pu être réalisée malgré le confinement (313 MJIE sur 326 fixées par le COM). Seules 13 MJIE n'ont pu être attribuées pendant la première période de confinement afin de nous permettre de nous organiser sur le plan matériel et de définir la façon dont nous pouvions continuer à exercer des MJIE, y compris celles qui démarraient. Fin juin 2020, à peine sortie du 1er confinement, l'équipe a dû prendre en charge les 21 MJIE d'une éducatrice en arrêt maladie, lequel a été prolongé de mois en mois jusque la démission de cette éducatrice en fin d'année. Cette absence non remplacée a généré un surcroît important de travail pour l'équipe présente qui avait par ailleurs à intensifier ses investigations auprès de familles peu rencontrées pendant le premier confinement.

- **LES ENFANTS ACCUEILLIS ET PROBLEMATIQUES RECURRENTES**

- Age des enfants pris en charge dans les 3 activités

2020	AEMO/AED %	AEMO I %	MJIE %
<b>0 à - de 3 ans</b>	5.5		17.6
<b>3 à - de 6 ans</b>	15.6		17.2
<b>6 à - de 11 ans</b>	28.3	5.7	<b>28.1</b>
<b>11 à - de 15 ans</b>	<b>31</b>	37.1	23.9
<b>15 à - de 18 ans</b>	18.6	<b>57.1</b>	13.1
<b>18 ans et +</b>	1		

- Problématiques récurrentes :

- Enfants exposés aux conflits parentaux et à des violences conjugales.
- Enfants souffrant de carences éducatives et de négligences liées aux fragilités parentales (troubles psychiques, voire psychiatriques, addictions).
- Enfants victimes ou en risque de violences physiques, psychiques et sexuelles

Nous notons que nous recevons davantage d'ordonnances ou de jugements sur lesquels sont indiquées des violences sexuelles révélées. Le contexte sociétal à ce sujet favorise probablement une plus grande expression et prise en compte de ces révélations.

- Les problématiques liées à la prostitution chez les préadolescents/adolescents apparaissent davantage également sur les ordonnances et les jugements (6 jeunes accueillis (sur 44)) en AEMO Intensive.

Des AEMO renforcées ont été créées cette année à l'Amicale Du Nid pour prendre en charge des mineurs en situation de prostitution. Cette prise en charge s'articule, entre autres, avec

des mesures que les 3 SAH exercent. Une convention a été signée en ce sens entre différentes associations, le Tribunal pour Enfants, l'ASE, la PJJ ... Le SIOAE 93 exerce 3 AEMO en lien avec l'Amicale Du Nid.

- Ajoutons à toutes les problématiques récurrentes que nous rencontrons dans notre service celle de la précarité qui s'accroît pour les familles cette année et qui amplifie les difficultés, ou ralentit considérablement le traitement de certaines situations.

- **FOCUS SUR LES PROJETS REALISES**

Durant l'année 2020 les initiatives et les projets transversaux ont été maintenus malgré le contexte sanitaire. Ils ont nécessité des aménagements particuliers afin de respecter au mieux les consignes sanitaires.

- En janvier 2020, le SIAOE 93 a organisé la projection du film/documentaire « Mon incroyable 93 » au théâtre Jacques Prévert d'Aulnay-sous-Bois, en présence du réalisateur Wael Sgahier. Le film a été suivi d'un temps d'échanges avec le réalisateur, puis d'un buffet propice aux discussions. La mise en valeur du 93, le département de résidence (et souvent de naissance) des jeunes de notre service à travers ce film, a eu pour effet notamment de leur révéler le patrimoine culturel et humain de leur environnement. Cela permet de rompre avec les images plus communément transmises par les médias et redonner de la valeur à ses habitants.
- L'Atelier Photographie s'est poursuivi, réunissant 7 jeunes des trois activités (AEMO/MJIE/AEMOI), toujours en partenariat avec la Maison du Geste et de l'Image de Paris.  
Il a réuni, autour du support photographique, 7 adolescents (13/17 ans) et 5 enfants (8/12 ans) et s'est finalisé par un séjour du 05 au 10 juillet 2020 pour 9 d'entre eux. L'exposition prévue en fin d'année a dû par contre être annulée.

**L'équipe d'AEMO Intensive** a proposé en 2020 des séjours et activités qui étaient d'autant plus nécessaires que le contexte sanitaire amplifiait les tensions entre certains adolescents et leur famille.

Ainsi, 27 propositions de temps collectifs ont été faites, qui ont réuni 151 adolescents, soit une moyenne de 5.5 jeunes par sortie ou activité.

Notons que le mois de juin, à la sortie du premier confinement, comptabilise à lui seul 39 participations (sur 4 sorties proposées).

Concernant les accueils périodiques et exceptionnels :

- 46 accueils périodiques (297 jours) ont été organisés et concernant 22 jeunes
- 15 accueils exceptionnels (64 jours) ont été réalisés et concernant 4 jeunes

Durant l'année 2020, 5 séjours ont été organisés par le service réunissant la participation de 26 enfants et adolescents. 2 de ces séjours ont été centrés autour de la médiation animale,

devenue une modalité d'intervention que la Touline souhaite davantage encore élaborer et poursuivre dans les mois et années à venir.

Notons par ailleurs qu'un premier "week-end famille", une mère avec ses 4 enfants accompagnés par 2 professionnels, a été organisé et ouvre la voie à une nouvelle forme d'accueil, davantage pensé avec les enfants plus jeunes (fratrie), et dans un soutien à la parentalité accru.

**L'équipe d'AEMO** a été stoppée dans son élan par la crise sanitaire alors qu'elle réaménageait une partie de ses locaux pour créer une salle de jeux/atelier afin de mener des actions collectives au service des relations éducatives. Ce projet reprendra son cours une fois le contexte pandémique terminé.

Ont été mis en place de manière inédite deux séjours pour des enfants et adolescents pris en charge, encadrés par deux éducatrices : un séjour de 5 jours cet été (4 jeunes de 13 à 15 ans) et un séjour de 2 jours en février (4 enfants de 8 à 10 ans). Ce nouvel outil de travail a permis de recueillir des observations fines et pertinentes qui se sont avérées très utiles à l'accompagnement des jeunes concernés et de leurs familles. Il est venu s'ajouter à un outil que les équipes utilisent déjà, à savoir l'inscription d'enfants à des week-ends et/ou séjours au sein d'organismes, dans le cadre d'Ordonnances de Placements Provisoires décidées par le Juge des Enfants ou dans le cadre administratif (plus rarement). Ces temps de courte séparation d'avec la famille permettent de travailler sur l'autonomisation de l'enfant, d'avoir un temps d'évaluation et d'observation de son comportement dans un groupe d'enfants encadré par d'autres adultes, et/ou d'offrir à l'enfant une expérience de séparation dans un cadre protégé.

- **LA DYNAMIQUE RH**

Notre institution a encore connu cette année d'importants mouvements de personnels qui ont impacté tous les services (administratif, psycho-éducatif, encadrement).

Le SIOAE 93 a accueilli cette année 14 nouveaux salariés (TS, psychologues, chefs de service, directrice adjointe, secrétaires), dont neuf en CDD pour divers remplacements de congés maternité ou arrêts maladie. Trois CDD de quatre à dix mois concernent l'équipe de direction. Il faut ajouter l'accueil de deux stagiaires (éducateur spécialisé et psychologue) ainsi que celui de deux apprentis (administrative et comptable). L'apprenti éducateur a démissionné en juin 2020. Accueillir ces nombreux nouveaux salariés dans un contexte sanitaire particulièrement éprouvant a demandé à tous, accueillants et accueillis, une adaptabilité à toute épreuve, sans compter les nécessaires temps de transmissions, de formations et d'articulations que suppose chaque nouvelle arrivée au sein du service. Ce fut l'occasion de revoir nos procédures d'accueil et de les améliorer à différents niveaux (administratif, encadrement, équipes). Nous poursuivrons ce travail en 2021.

En AEMO/AED :

- 3 arrêts maladie d'éducatrices spécialisées de plusieurs mois, peu ou non remplacés
- 2 congés maternité remplacés
- 3 démissions d'éducatrices spécialisées, 2 remplacées

- 1 démission d'une psychologue à mi-temps, remplacée
- 3 passages à temps partiel (congés parentaux et mi-temps thérapeutiques)
- Accueil de 5 nouveaux collègues (TS et psychologue)

En MJIE :

- 1 arrêt maladie de 6 mois d'une éducatrice, non remplacé

En AEMO Intensive :

- 1 éducatrice en formation longue, non remplacée
- 1 passage à temps partiel
- 2 remaniements de postes
- Accueil d'une nouvelle éducatrice en début d'année 2020

L'équipe administrative et comptable :

- 1 secrétaire en formation longue, remplacée
- 1 arrêt longue maladie d'une secrétaire, remplacé en partie
- Plusieurs arrêts maladie courts des comptables, non remplacés
- Accueil de 2 apprenties au secrétariat et à la comptabilité

Les services généraux :

- Arrêt longue maladie de l'agent d'entretien, suivi de son licenciement pour inaptitude, non remplacé
- Prestation effectuée par un service extérieur

L'équipe de direction :

- 2 congés maternités de cheffes de service, remplacés
- 1 arrêt longue maladie de la directrice adjointe, suivi de sa démission, remplacé

La longue énumération de ces mouvements pose la nécessité d'interroger ces derniers comme des indicateurs, soit d'un climat social délétère, soit d'une pénibilité professionnelle qui s'exprime, soit encore de difficultés plus personnelles, relevant donc de la sphère privée. Les démissions enregistrées cette année, comme les années précédentes, ne semblent pas être liées à un climat institutionnel pesant mais davantage au désir ou à la nécessité de vivre dans des environnements différents (départs en province), d'avoir de meilleures conditions salariales ou, si ce n'est pas le cas, une charge de travail moins pesante et stressante. Les arrêts maladie mêlent, quant à eux, les champs personnels et professionnels de façon plus diffuse sûrement, mais les professionnels concernés ont évoqué également des effets de "surcharge" nécessitant leur arrêt.

Difficile alors de contenir un processus en boucle qui subit l'augmentation mécanique de la charge de travail de ceux présents lorsqu'une absence se prolonge, faisant peser sur ceux, vaillants, le risque qu'ils s'épuisent ou se découragent. Nous y travaillons ardemment, en remplaçant d'abord au plus vite ceux que nous pouvons, mais également en étant attentifs aux conditions de travail des uns et des autres. L'enjeu croise celui du recrutement et du peu d'attractivité de nos métiers et aura nécessairement des conséquences sur le plan de la santé budgétaire des institutions. Faisons-en un enjeu majeur donc !

Enfin, et bien que le contexte rendait plus compliquée toute forme de rencontre collective, la formation collective en interne, animée par Madame Machinal, sur le droit de l'enfance et de

la famille a été poursuivie en visioconférence. Les supervisions ont été également maintenues en visioconférence afin de limiter le présentiel sur les antennes.

- **LES ENJEUX POUR LE SERVICE ET LES PERSPECTIVES**

L'un des objectifs de l'année 2021 sera de faire de la démarche qualité un outil de pilotage à part entière de l'établissement qui favorisera l'articulation pertinente et formalisée de tous les chantiers engagés (actions collectives, réunion juges, partenariat Amicale du Nid...). Il s'agira ainsi de tendre vers plus de transversalité, d'améliorer en revisitant les réponses apportées aux besoins des personnes accompagnées, et de rester attentifs aux questions de qualité de vie au travail que l'on ne peut dissocier des autres questions.

De ce point de vue et interrogées à ce sujet, les équipes disent combien la question du sens du travail effectué, à savoir que des mesures de protection de l'enfance le soient réellement, protectrices, ainsi que le sentiment d'appartenance à une équipe, fondent le désir de poursuivre ce travail.

Dans cette perspective, le processus d'amélioration de la qualité portera en priorité sur « la personnalisation de l'accompagnement, la coordination des interventions, la cohérence et la continuité des parcours » au sens où l'entend la HAS. À cet effet, il nous faudra nous pencher plus précisément encore sur les statistiques du service, notamment pour préciser la nature des problématiques rencontrées et objectiver certaines impressions sur des tendances évolutives et ainsi faire remonter les besoins spécifiques de la population accueillie. De même, nous notons le besoin toujours très actuel de renforcer la connaissance des dispositifs de droit commun sur le territoire, pour mieux orienter les familles et rendre plus efficient le maillage institutionnel autour des familles et enfants suivis par le service.

D'autres chantiers sont en cours au SIAOE 93, il s'agit de :

- Poursuivre la réflexion engagée concernant le télétravail et ses aménagements (techniques...);
- Développer les actions collectives et ateliers en AEMO au regard de la charge de travail notamment ;
- Finaliser la réflexion menée sur la place et le rôle des psychologues au sein des équipes ;
- Poursuivre le travail sur l'accueil des nouveaux salariés ;
- Reconduire la politique de formation collective des salariés (développement de l'enfant, sensibilisation aux questions relatives aux abus sexuels....).

Si le contexte sanitaire le permet, il est prévu, par conséquent, de poursuivre les réflexions internes conduites en 2020 et de mettre en place des groupes de travail pluridisciplinaires et inter-sites afin de faire de la transversalité et de la continuité des parcours les maîtres mots de l'approche qui fait la richesse de l'expertise du SIAOE93.

Toutes ces réflexions auront vocation à s'inscrire dans la refonte du projet d'établissement.

- **CHIFFRES CLES : BESOINS ET ACTIVITE**

- **Activité et profil du public**

**857 enfants accompagnés (474 AEMO/AED (458 en AEMO – 16 en AED), 70 AEMO I, 313 MJIE)**

- Tranche d'âge majoritaire des enfants :
  - **A.E.M.O/AED** : 11 ans à moins de 15 ans : plus de 31%
  - **AEMO Intensive** : 15 ans à moins de 18 ans : plus de 57%
  - **M.J.I.E.** : 6 ans à moins de 11 ans : plus de 28%
- Répartition par genre :
  - **A.E.M.O. intensive** : 60 % de garçons et 40 % de filles
  - **A.E.M.O** : 55.5 % de garçons et 44.5 % de filles
  - **A.E.D.** : 50 % de garçons et 50 % de filles
  - **MJIE** : 45.4 % de garçons, 54.6 % de filles.

- Principaux motifs de l'orientation vers le service par le magistrat :

**Certaines problématiques apparaissent plus largement**

- **Violences/conflits parentaux, carences éducatives et négligences liées aux fragilités parentales (troubles psychiques, voire psychiatriques, addictions)**
  - **Violences physiques, psychiques et sexuelles sur enfants**
  - **Conduites à risques (sexuelles, addictions, désocialisation) des préadolescents/adolescents**
- Principales difficultés repérées pour les enfants : difficultés d'apprentissage et de comportements (violences, inhibition ...)
  - Principales difficultés repérées pour les familles : isolement, parcours traumatiques, difficultés psychiques, affectives, éducatives transgénérationnelles, auxquelles il faut ajouter une problématique de précarité sociale.

- Taux d'activité :
  - **93 % en AEMO/AED**
  - **97.4 % en AEMO I**
  - **96 % en MJIE**

- **Les orientations, les sorties**

- **Durée accompagnement (sortants) AEMO/AED - 166 en 2020**

- **Durée moyenne de l'accompagnement :**
  - 21.1 % des mesures durent moins d'un an
  - 24.1 % des mesures durent entre un et deux ans
  - 24.1 % des mesures durent entre 2 et 3 ans

- 30.72 % de mesures supérieures à 3 ans (hausse de plus de 6 % par rapport à 2019), dont 7,8 % (13 jeunes) de mesures supérieures à 5 ans

Sur **166 enfants sortis en AEMO/AED**, 85 mineurs sont maintenus au domicile de leurs parents sans mesure de protection de l'enfance, soit 51,2 % (pas d'autres données à jour). Il faut ajouter à ce chiffre 21 jeunes qui sont devenus majeurs.

66 enfants sur les 474 suivis ont dû bénéficier d'une mesure de placement, dont 4 en urgence. Notons que 18 placements ont été ordonnés vers un service ADOPHE de placement à domicile.

- Durée accompagnement (sortants) **AEMO intensive - 26 en 2020**
  - 34.62 % des mesures sortantes durent moins d'un an
  - 34.62 % des mesures sortantes durent moins de 2 ans
  - 15.38 % des mesures sortantes durent entre 2 et 3 ans
  - 15.38 % des mesures sortantes durent plus de 3 ans

Sur les **26 sorties en AEMO Intensive** enregistrées en 2020 :

- 13 adolescents sortent du circuit de la protection de l'enfance, sans aucune autre mesure, (durée moyenne d'accompagnement de 20 mois).
- 6 sorties sont du fait de la majorité du jeune, (durée moyenne d'accompagnement de 14 mois).
- 6 jeunes ont été placés en cours de mesure, (durée moyenne d'accompagnement de 14 mois)
- 1 jeune est sorti du dispositif mais bénéficie d'une mesure d'Ordonnance 45

Sur **313 MJIE exercées en 2020**, les préconisations à l'issue de ces mesures sont :

- 113 mesures de placement dont :
  - 28 placements à l'ASE (dont 12 en cours de MJIE, en urgence)
  - 33 maintiens de placements à l'ASE
  - 52 placements à domicile (ADOPHE)
  - 28 AEMO intensives
- Mesures en attentes (flux) : 30 enfants en AEMO (3 mois d'attente), 20 en AEMO Intensive (12 mois d'attente), 30 en MJIE (1 mois d'attente)